

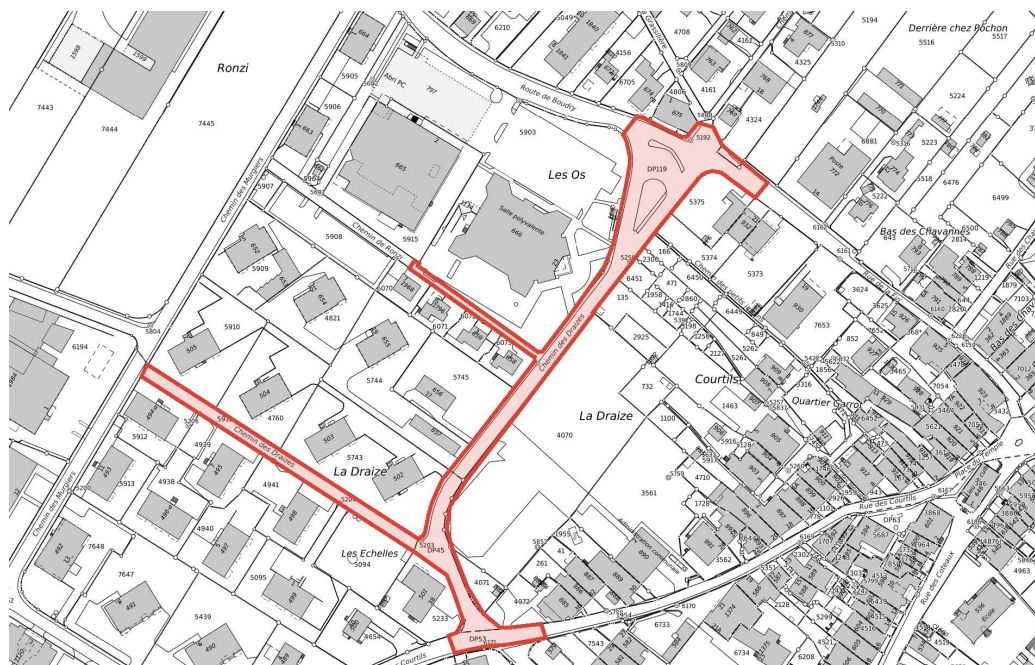
Accepté par 37 voix

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 2'580'400 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le Conseil communal propose régulièrement de réaliser des travaux d'entretien des routes communales et des réseaux souterrains (eaux, électricité, éclairage). Plusieurs rues de la Commune ont ainsi été assainies ces dernières années, dont en dernier lieu la route de Sachet. Ces rénovations permettent non seulement d'entretenir les réseaux souterrains, mais également d'aménager de nouvelles infrastructures telles que le séparatif pour les eaux claires, l'éclairage public dit intelligent ou un trottoir-cyclable sur la route de Sachet. Le choix des routes à assainir est basé sur l'état structurel de la route et des infrastructures souterraines. Dans le but de maintenir la qualité de nos réseaux souterrains et routiers, le Conseil communal propose de procéder à la rénovation du chemin des Draizes et du chemin de Ronzi



Le chemin des Draizes comprend différents tronçons. Le tronçon principal qui relie la rue de la Fin à la rue des Courtils est un axe important qui permet la traversée du village d'est en ouest ; il est également utilisé par les lignes de bus 612 et 613. L'état de la chaussée sur ce tronçon est dégradé et il est proposé de reconstruire ce tronçon et d'assainir les infrastructures souterraines (évacuation des eaux, eau potable, électricité, éclairage). Le tronçon nord qui conduit à la rue des Murgiers est une desserte locale moins sollicitée. Il est proposé d'assainir le réseau électrique et le réseau d'eau potable. Le revêtement de surface qui date des années 1970 sera également renouvelé. La présente demande est basée sur l'étude réalisée par le bureau VBI – Vincent Becker Ingénieurs SA.

2. Objets de la demande de crédit

Les travaux sur le chemin des Draizes sont prévus sur deux tronçons distincts. Nous désignons ci-dessous le tronçon reliant la rue de la Fin et la rue des Courtils comme tronçon « principal » et celui reliant à la rue des Murgiers comme tronçon « nord ». Les travaux sur le chemin de Ronzi sont prévus sur la moitié sud du chemin où le renforcement du réseau électrique est prévu.

2.1. Aménagement de surface

Le tronçon principal est fortement sollicité notamment pas les bus qui desservent les lignes 612 et 613. L'état de la chaussée sur ce tronçon est dégradé et ne respecte plus les standards minimums attendus sur un domaine public en raison de sa forte irrégularité et de la présence de ponceaux. Il est donc proposé de reconstruire ce tronçon y compris sa superstructure.



Les gabarits routiers ont été déterminés dans ce tronçon principal en conformité aux normes VSS pour une vitesse de 40 km/h. Un croisement poids lourd / poids lourd est considéré de manière générale pour faciliter le croisement des bus de CarPostal. Dans le secteur à proximité du carrefour avec la rue des Courtils, un croisement poids lourd / voiture est considéré en raison de la diminution de la vitesse. L'aménagement d'un trottoir dans ce secteur et les nouveaux gabarits routiers impliquent un élargissement de l'emprise de la route sur le terrain communal bordant le chemin des Draizes.

Le tronçon nord est une desserte locale à 30 km/h moins sollicitée. Il est proposé de renouveler le revêtement de surface qui date des années 1970.

Le revêtement du chemin de Ronzi sera aussi assaini dans toute sa largeur en raison des interventions pour le renforcement du réseau électrique.

2.2. Mobilité douce

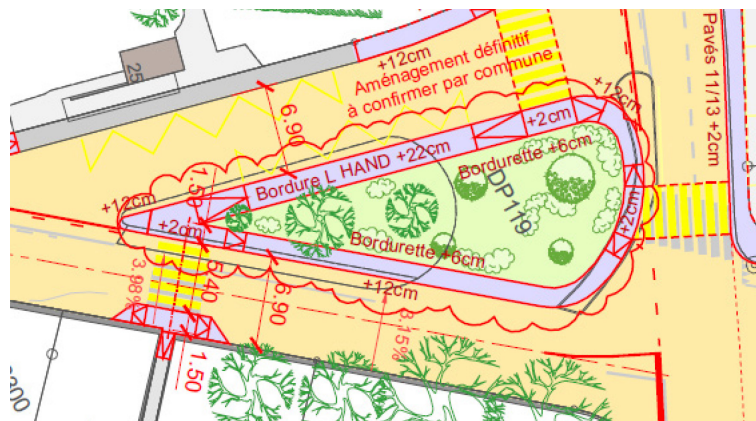
Dans le domaine de la mobilité douce, il est proposé d'améliorer la sécurité des cheminements piétonniers. Dans le carrefour avec la rue de la Fin, le trottoir de cette rue sera prolongé et un trottoir traversant sera aménagé à l'entrée du chemin des Pâles. Le cheminement des piétons sera ainsi plus clair. A l'ouest, le Conseil communal propose d'aménager un véritable trottoir qui mènera au passage piéton situé sur la rue des Courtils. Le dispositif sera complété par un nouveau trottoir traversant au croisement menant sur la partie nord du chemin des Draizes.



Le trottoir le long du tronçon principal du chemin des Draizes sera délimité par des bordures droites infranchissables d'une hauteur de 12 cm avec des transitions vers des bordures type pavés granit posés à 2 cm de hauteur dans les accès riverains et les passages piétons. Un rétrécissement latéral de la chaussée est prévu au débouché du chemin des Petits-Jardins pour créer une zone sécurisée pour les piétons lors de la traversée du chemin des Draizes

2.3. Transports publics

Le changement de tracé de la ligne 612 qui entrera en vigueur en décembre 2024 nécessite d'aménager un nouveau quai « LHand » à l'arrêt de Cort'Agora en direction de Boudry. Le changement de parcours de la ligne 613 ne nécessite plus de boucle de rebroussement du bus. Il est proposé d'utiliser cet espace pour créer un îlot de verdure en végétalisant cette place.



2.4. Electricité et éclairage public

Sur la base des informations d'Eli10 SA, gestionnaire de réseau de distribution de la Commune, il est proposé de remplacer la distribution électrique basse tension (BT) ainsi que l'éclairage public sur les deux tronçons du chemin des Draizes et sur le chemin de Ronzi. Il est prévu de mettre en place une nouvelle batterie de tubes PE et de remplacer les armoires de commande ainsi que la pose de chambres Gatic au droit des armoires pour faciliter la distribution. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés dans des tubes PE DN pour reprendre les introductions privées. Le projet prévoit la reprise des raccordements électriques privés dans une nouvelle batterie de tubes qui contiendra aussi des tubes en réserve pour garantir une évolution à long terme, assurant une bonne évolution du réseau par rapport aux installations photovoltaïques et aux bornes de charge des véhicules. Pour la partie éclairage public, il est prévu de tirer un nouveau câble et d'installer des luminaires LED réglables avec détection.

2.5. Eau potable

Sur le tronçon principal, les travaux proposés consistent à remplacer la conduite actuelle de distribution en fonte DN100 par une nouvelle conduite en fonte DN150 et à installer une borne hydrante pour renforcer la défense incendie. Pour le tronçon nord-ouest du chemin des Draizes (qui rejoint la rue des Murgiers), la conduite d'eau potable est plus récente (années 1970), mais est sous-dimensionnée par rapport au plan général d'alimentation en eau potable (PGA) et sujette à fuites. La conduite actuelle en fonte DN100 sera remplacée par une nouvelle conduite en fonte DN125 et une nouvelle borne hydrante sera également installée.

Sur ces 2 tronçons, les introductions des immeubles seront contrôlées et leur remplacement sera proposé aux frais des propriétaires. Les nouvelles vannes de raccordements et leur tronçon de conduite sur le domaine public communal sont inclus dans le devis des travaux.

Une partie de la conduite de refoulement du pompage de la Tertillière jusqu'au réservoir de Perreux est située sur le tronçon principal entre le chemin des Pâles et le chemin de Ronzi. Il est prévu de supprimer cette conduite, en Eternit, à l'horizon 2040 dans le cadre du PGA. Cependant, les conduites en Eternit étant fragiles et pour éviter des fuites d'eau pendant ou après les travaux sur cette conduite essentielle à l'alimentation du village, le bureau Mauler SA, en charge du PGA, et ELI10 SA, gestionnaire du réseau, recommandent de remplacer ce tronçon par une conduite en PE de 200 mm.

2.6. Evacuation des eaux

Actuellement, le tronçon principal du chemin des Draizes est équipé d'un collecteur d'eaux mixtes (système unitaire) en ciment. Il a été inspecté avec une caméra. Son état général ne permet pas d'envisager de le conserver tel quel pour l'évacuation des eaux usées, car il n'apporte plus les garanties d'étanchéité et présente des défauts structurels importants. Pour le maintenir dans sa fonction d'évacuation des eaux usées, il sera remplacé par un collecteur en PVC là où son état structurel ne permet plus de le conserver et chemisé lorsque sa structure est en bon état. Parallèlement, le Conseil communal propose d'installer un nouveau tube en PVC pour l'évacuation des eaux claires.

Sur le tronçon nord, la structure du collecteur en ciment est bonne, présentant une abrasion de la paroi et des défauts d'étanchéité au niveau des joints entre les tuyaux. Il est proposé de le conserver dans sa fonction actuelle d'évacuation des eaux mixtes et de le chemiser pour limiter les coûts de réfection et prolonger sa durée d'exploitation. Les chambres existantes seront contrôlées et réparées, si nécessaire.

3. Infrastructures souterraines des services tiers

Tous les services tiers ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce projet. On trouve ci-dessous une synthèse des intentions de chacun. Les coûts de ces travaux sont intégralement à la charge de ces services et n'influencent donc pas la demande de crédit. Ils sont en revanche intégrés au projet pour une question de planification des travaux.

- Swisscom SA souhaite profiter des travaux pour construire plusieurs chambres de visites.
- Viteos SA n'envisage pas de réaliser des travaux de remplacement de la conduite de gaz qui est assez récente.
- Groupe E SA n'a pas de réseau électrique moyenne tension dans le périmètre des travaux.

4. Montant de l'investissement

Sur la base des devis estimatifs des travaux de génie civil, d'appareillage d'eau potable, d'électricité et de l'éclairage public, l'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection des chemins des Draizes et de Ronzi s'élève à 2'580'000 fr.

Après répartition de certains frais dans chacune des positions, tels que l'installation de chantier, le génie civil ou les honoraires par exemple, et l'ajout de la TVA dans les chapitres où la Commune ne peut pas récupérer l'impôt préalable, la demande de crédit se détaille comme suit :

N°	Chapitre comptable	Montant Fr.
34202	Parcs publics (TTC)	79'100.-
61500	Eclairage public (TTC)	217'800.-
61500	Routes et trottoirs (TTC)	954'800.-
61500	Signalisation et marquages (TTC)	33'000.-
71010	Réseau eau potable (HT)	520'400.-
72010	Réseau eaux usées (HT)	260'100.-
72030	Réseau eaux claires (HT)	188'600.-
87100	Réseau électricité (HT)	326'600.-
	TOTAL GÉNÉRAL	2'580'400.-

Les travaux de construction du collecteur des eaux claires pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40 %, soit un montant estimé à 63'000 fr. (HT).

Comme l'autorise l'arrêté du Conseil général fixant la clé de répartition des taxes d'équipement, du 4 mai 2023, les dépenses touchant le chapitre n°61500 « Routes communales », représentant un montant total de 1'205'600 fr., seront amorties immédiatement par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan.

5. Impact sur la durabilité

La rénovation des réseaux souterrains communaux permet aux habitants et aux entreprises de ce quartier de bénéficier d'une prestation sûre tant au niveau de la fourniture électrique qu'au niveau de l'approvisionnement en eau.

La rénovation de la route facilite le trafic des transports publics sur ce tronçon utilisé par les deux lignes de bus desservant la Commune. Les aménagements de trottoirs sécurisent la circulation des piétons. L'installation des luminaires équipés de détecteurs de mouvements permet de diminuer les émissions lumineuses.

L'aménagement d'une conduite pour les eaux claires diminue également le volume d'eau qui doit être traité par la station d'épuration. Finalement, l'aménagement d'un îlot vert contribue à l'embellissement de notre village.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du chemin des Draizes et du chemin de Ronzi en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 2 septembre 2024

Au nom du Conseil communal	
La vice-présidente	Les chefs des dicastères
Anneline Straubhaar	Olivier Félix
	Christian Haenseler

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-refectionrtesachet_jmp\rapport_credit-refectionroutesachet_20221107_jmp.docx

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 2'580'400 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 2 septembre 2024 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 2'580'400 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50300.08 / 34202 pour la part touchant à l'aménagement d'un espace vert, soit 79'100 fr. et amortie au taux de 2 % ;
- b) n°50100.32 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 217'800 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- c) n°50100.31 / 61500 pour la part touchant les routes et trottoirs, soit 954'800 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- d) n°50100.33 / 61500 pour la part touchant à la signalisation et aux marquages routiers, soit 33'000 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- e) n°50200.05 / 71010 pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 520'400 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
- f) n°50320.22 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 260'100 fr., et amortie au taux de 2 %
- g) n°50320.23 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 188'600 fr., et amortie au taux de 2 %
- h) n°50340.31 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 326'600 fr., et amortie au taux de 3%.

Article 3 : La subvention cantonale relative à la construction du collecteur d'eaux claires, équivalente à 40 % des coûts reconnus, soit 63'000 fr. environ, viendra en diminution du montant mentionné à l'article 2, lettre g).

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 18 septembre 2024

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Jürg Hosner	José Arias

Réf. 011.000.1

c:\users\j\mparoz\appdata\local\microsoft\windows\inetcache\content.outlook\mz45axxy\rapp_credit-landions.docx